



GRAND PARC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nos réf. : Env CV/CBE

DECISION

N°2005-12-02

Renouvellement du contrat de location avec la SNCF/dépôt des Matelots pour une année.

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

Vu la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90 000 euros H.T. » ;

Vu l'arrêté n°2004-09-01 portant délégation de signature à Monsieur Pascal GUEANT, directeur général des services,

Vu l'arrêté n° 2005-04-01 modifiant la délégation de signature de Monsieur Pascal GUEANT, directeur général des services,

Considérant que le contrat de location de l'entrepôt de 500 m² loué à la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF), gare des Matelots pour stocker les pièces détachées nécessaires à la maintenance des bacs est arrivé à terme,

Décide

Art. 1 -de renouveler le contrat de location passé avec la Société Nationale des Chemins de Fer dont le siège social est à Paris (14^{ème}) 34 rue du commandant Mouchotte, le 17 novembre 2003, modifié par l'avenant n° 1, pour une superficie totale de 500 m² de halle.

Art. 2 -Le montant de la location s'élève à 18 143 € HT, charges, impôts et frais divers compris pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 30 novembre 2006.

Art. 3 -Monsieur le Directeur général des services, en vertu de l'arrêté n° 2005-04-01 susvisé, est autorisé à signer la décision concernant le contrat de location.

Art. 4 -Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 5 -Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaire, à Versailles, le **13 DEC. 2005**

Le Président,
Pour et par délégation

Pascal GUEANT
Directeur général des services

PREF 70

15.12.05